



105359 - La récitation du *wird* et des *dhikres* du matin et du soir sans avoir fait ses ablutions

question

M'est-il permis de réciter le *wird* et des *dhikres* du matin et du soir sans avoir fait ses ablutions?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il est permis de réciter le *wird* et des *dhikres* du matin et du soir sans avoir fait ses ablutions, compte tenu de la parole d'Aïcha: « Le Messager d'Allah mentionnait le nom d'Allah à tout instant. »

Allah est le garant de l'assistance. Puisse Allah bénir et salut notre Prophète Muhammad, sa famille et ses compagnons.

La Commission Permanente pour les Recherches Religieuses et la Consultance

Cheikh Abdoul Aziz ibn Abdoullah ibn Baz

Cheikh Abdoullah ibn Ghoudayyan

Cheikh Salih al-Fawzan

Cheikh Abdoul Aziz Aal Cheikh

Cheikh Baker Abou Zayd

Réponse de la Commission Permanente pour les Recherches Religieuses et la Consultance
(24/233)